

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 88 Subvention (5 000 euros) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre de son programme de formation dédié au Plan Biodiversité.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour son projet d'étude sur le Plan Biodiversité ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 5 000 euros est attribuée à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au à la rubrique 90, AP 04633 ligne VF 55002 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO